

Extrait du registre des délibérations Séance du 14 Octobre 2025

L'an 2025 et le 14 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de GRIGNON Michel, Maire.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, M. DESBAN Jean-François, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BRULE Delphine, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, Mme JOSSET Carole
Excusé(s) ayant donné procuration : M. MEZZOUG Adil à M. DESBAN Jean-François ¹, Mme MOREL Patricia à Mme JOSSET Carole, M. SOUCHET Frédéric à Mme BRULE Delphine ², M. DANIELO Philippe à M. LE PIRONNEC Gilles
Excusé(s) : Mme LE MONNIER Solène
Absent(s) : M. TROLEZ Ronan

¹ Arrivée de M. MEZZOUG pour le Tour de tables – commissions

² Arrivée de M. SOUCHET à partir de la délibération 2025-10-51

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Date de la convocation : 08/10/2025 **Date d'affichage** : 08/10/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Morbihan le : 17/10/2025
et publication du : 17/10/2025

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté : à l'unanimité

A été nommé(e) secrétaire : M. DESBAN Jean-François

SOMMAIRE

Personnel communal : prime et subvention COSI

Cimetière : reprise de concessions

Marché Aménagement : lot 2 - avenant n°2

Congrès des Maires de France : frais de participation

Régularisation foncière : Chemin Grand Bodo

SIAEP de Questembert : convention relative au remboursement des frais engagés dans le cadre de la création d'un réseau d'assainissement eaux usées

Morbihan Energies : modification des statuts

Parc Naturel Régional du Golfe : rapport d'activités 2024

r  f : 2025-10-48 - Personnel communal : prime et subvention COSI

L'adjointe aux Ressources Humaines rappelle que la mairie participe chaque ann  e au Comit   des   uvres Sociales Intercommunal en versant une subvention au COSI, d'une part, et en versant une prime de fin d'ann  e aux agents, d'autre part.

Le Conseil municipal, apr  s en avoir d  lib  r      l'unanimit  , d  cide :

-    de fixer    1 485   bruts le montant de la prime pour l'ann  e 2025 (montant arr  t   par l'assembl  e g  n  rale du COSI pour un agent    temps complet) et d'accorder une subvention au COSI de 25   par agent.
-    qu'en cas d'arr  ts maladie dans l'ann  e, la prime soit vers  e au prorata du temps effectivement travaill  
-    d'accorder une subvention au COSI de 25   par agent.

A l'unanimit   (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

r  f : 2025-10-49 - Cimet  re : reprise de concessions

Le premier adjoint informe le Conseil municipal que quatre concessions se trouvent en   tat d'abandon au cimet  re :

C-C4-1 Concession MAHE

C-C1-9 Concession GRIGNON

C-C4-14 Concession LE MENE

C-C2-3 Concession LASQUELLEC

Ces concessions ont plus de trente ans d'existence et l'  tat d'abandon a   t   constat      deux reprises,    un an d'intervalle, dans les conditions pr  vues par l'article L 2223-13 et suivants du Code g  n  ral des collectivit  s territoriales, donnant aux communes la facult   de reprendre les concessions perp  tuelles et centenaires en   tat d'abandon.

Vu le Code g  n  ral des Collectivit  s Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12    R 2223-21 ;

Consid  rant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles se trouvent bien en   tat d'abandon, ledit   tat d  ument constat   ;

Consid  rant que cette situation d  c  le une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon   tat d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et    la d  cence du cimet  re

Le Conseil municipal, apr  s en avoir d  lib  r      l'unanimit  , d  cide :

-    D'autoriser Monsieur le Maire    reprendre au nom de la commune et    remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiqu  es en   tat d'abandon.

A l'unanimit   (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

Mathilde COUSSEMACQ Demande s'il est possible de conserver une partie de la pierre tombale de la concession MAHE, car il s'agit de la premi  re pierre pos  e au cimet  re.

Jean-Fran  ois DESBAN L'entreprise r  alisant la reprise des concessions sera avertie.

r  f : 2025-10-50 - March   Am  nagement : lot 2 - avenant n  2

La conseill  re d  l  gu  e    l'am  nagement rappelle le montant du march   de travaux en cours pour l'Am  nagement du bourg (Am  nagement de la Place et Liaison douce).

TABLEAU RÉCAPITULATIF		MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot 1 - Terrassement Voirie		390 192,77 €	468 231,32 €
Lot 2 - Aménagement paysager		396 360,55 €	475 632,66 €
Lot 3 - Réseau EP		125 844,80 €	151 013,76 €
TOTAL MARCHÉ AVEC AVENANTS		912 398,12 €	1 094 877,74 €

Elle présente ensuite le projet d'avenants en moins-value sur le lot 2 Aménagement paysager.

Lot 2- Aménagement paysager - ATLANTIC PAYSAGES		MONTANT HT
Montant marché initial		396 360,55 €
Devis du 9/07/2025	Travaux divers	-2 654,22 €
Devis du 18/09/2025	Travaux divers	-22 482,40 €
TOTAL MOINS-VALUES HT		-25 136,62 €
Montant marché avec avenant		371 223,93 €

Le montant de l'avenant en moins-value du lot 2 étant supérieur à 5% du marché initial, il y a lieu de prendre une délibération actant de montant du marché avec avenant.

TABLEAU RÉCAPITULATIF		MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot 1 - Terrassement Voirie		390 192,77 €	468 231,32 €
Lot 2 - Aménagement paysager		371 223,93 €	445 468,72 €
Lot 3 - Réseau EP		125 844,80 €	151 013,76 €
TOTAL MARCHÉ AVEC AVENANTS		887 261,50 €	1 064 713,80 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- valider l'avenant en moins-value ci-dessus ;
- valider le montant du marché modifié à 887 261,50€ HT – 1 064 713,80€ TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document se rapportant à son exécution.

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

Mathilde COUSSEMACQ Détaille les deux devis d'Atlantic Paysages.

Michel GRIGNON Les entreprises ont été réactives et ont su ajuster le projet en fonction des retours lors des réunions de chantiers au fur et à mesure de l'utilisation des espaces aménagés.

→ ARRIVÉE DE FRÉDÉRIC SOUCHET

rég : 2025-10-51 - Congrès des Maires de France : frais de participation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29, relatif aux compétences du conseil municipal,

Vu l'article L. 2123-18 du même code concernant la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des élus municipaux,

Vu l'article L. 2123-1 et suivants relatifs aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Vu l'organisation du Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra à Paris du 18 au 20 novembre 2025,

Considérant l'importance de ce congrès national qui permet aux élus municipaux de s'informer, d'échanger et de participer à des travaux et conférences sur des thématiques intéressant directement la gestion communale,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser certains élus à y participer au nom de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la participation de M. Michel GRIGNON, Maire, Mme Sophie JUBIN, Adjointe, Mme Stéphanie LEMOINE, Adjointe, Mme Hélène FRAGNAUD, Conseillère déléguée, au Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra à Paris du 18 au 20 novembre 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'inscription, à la réservation des titres de transport et de l'hébergement ;
- d'approuver la prise en charge par le budget communal des frais afférents à cette participation (transport, hébergement, restauration et inscription), dans la limite des crédits prévus au budget ;
- que les crédits nécessaires seront imputés sur l'article 6535 du budget de l'exercice en cours et qu'un compte-rendu de la participation au congrès sera présenté lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

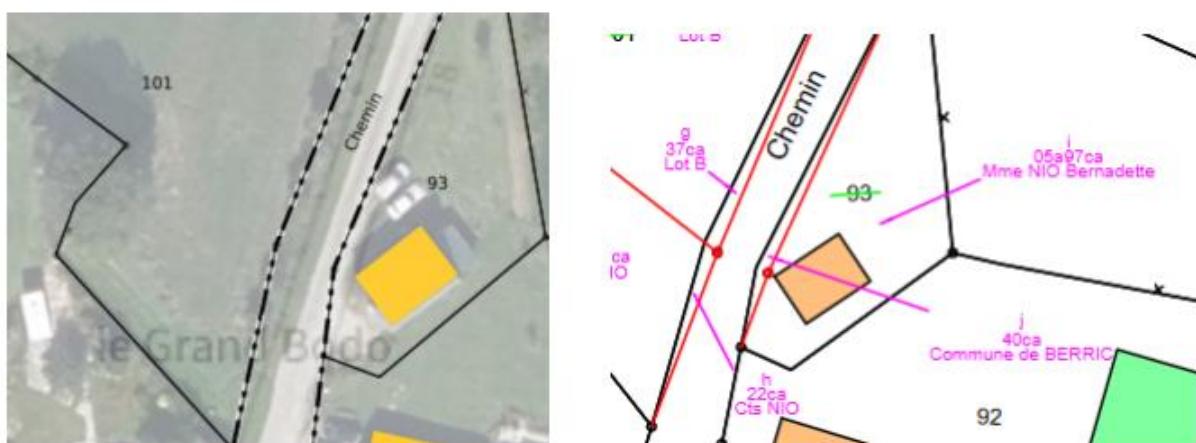
réf : 2025-10-52 - Régularisation foncière : Chemin Grand Bodo

L'adjointe à l'urbanisme présente le projet de régularisation du tracé du chemin au niveau du 12 Le Grand Bodo. Un échange sur l'assise foncière des parcelles ZR 101 et ZR 93 est proposé pour régulariser l'emprise d'un chemin communal.

Plus précisément, il s'agit d'une opération de régularisation du tracé du chemin qui passe en partie Est sur la propriété de Madame NIO.

La commune récupérerait alors 40 m² (en j sur le plan ci-dessous).

En échange, la commune régulariserait l'assise foncière de la parcelle ZR 101 appartenant à Madame NIO en lui cédant 37 m² et 22 m² (en g et h sur le plan ci-dessous). L'échange se ferait sans soultre.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider le projet de régularisation foncière par un échange sans soultre détaillé ci-dessus ;
- que les frais afférents à cette opération soient à la charge de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en vue de cette régularisation foncière.

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

Stéphanie LEMOINE Les frais de géomètre ont été réglés par les consorts NIO.

r  f : 2025-10-53 - SIAEP de Questembert : convention relative au remboursement des frais engag  s dans le cadre de la cr  ation d'un r  seau d'assainissement eaux us  es

Monsieur le Maire rappelle le contexte amenant    la convention relative au remboursement des frais engag  s par la commune dans le cadre de la cr  ation d'un r  seau d'assainissement eaux us  es.

La dissolution du SIAEP de la Presqu'  le de Rhuys a eu lieu au 31 d  cembre 2019. Du 1  er janvier 2020 au 31 d  cembre 2022, Golfe du Morbihan – Vannes Agglom  ration (GMVA) a   t   l'autorit   d  l  gataire des comp  tences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif pour le compte des communes de Berric, Lauzach et La Vraie-Croix, le temps que le SIAEP de la R  gion de Questembert organise le transfert de comp  tences. La Commune a adh  r   au SIAEP de la R  gion de Questembert au 1  er septembre 2022. Une convention transitoire a   t   instaur  e entre la Commune, le SIAEP de la R  gion de Questembert et GMVA pour la p  riode du 1  er septembre 2022 au 31 d  cembre 2022.

Questembert Communaut   a entrepris en 2021 des travaux d'extension de la Zone d'Activit  s (ZA) Le Flachec    Berric dont la Commune est partiellement propri  taire. Le r  seau d'Eaux Us  es existant passait par l'entreprise Symrise. Il a   t   d  vi      cette occasion par la ZA pour raccorder le Parc d'Activit  s Economiques (PAE) sur le poste de refoulement existant et d  voyer le r  seau Eaux Us  es du bourg vers le PAE du Flachec.

Ces travaux n'  tant pas inscrits au budget de GMVA, la commune de Berric les a financ  s pour un montant total de 102 387,89   HT, soit 122 865,47   TTC.

Il appartient donc au SIAEP, assurant les comp  tences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif, de prendre en charge le co  t de la cr  ation d'un r  seau d'Assainissement des Eaux Us  es dans le secteur du Flachec diligent  e par la Commune.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la convention a pour objet de d  finir les modalit  s de remboursement des frais engag  s par la Commune dans le cadre de la cr  ation d'un r  seau d'Assainissement des Eaux Us  es dans le secteur du Flachec.

Le montant total des frais engag  s par la Commune s'  l  ve    102 387,89   HT, soit 122 865,47   TTC. Il est rappel   qu'une subvention d'un montant de 10 238,78   HT a   t   vers  e par le Conseil d  partemental du Morbihan    la Commune.

Le Conseil municipal, apr  s en avoir d  lib  r      l'unanimit  , d  cide :

- de valider la convention relative au remboursement des frais engag  s par la commune dans le cadre de la cr  ation d'un r  seau d'assainissement eaux us  es ;
- de valider le remboursement par le SIAEP de la R  gion de Questembert de 92 149.11   HT, soit 110 578.93   TTC, d  duction faite de la subvention vers  e par le Conseil d  partemental, sur l'exercice 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire    signer la convention et tout document s'y rapportant.

A l'unanimit   (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

r  f : 2025-10-55 - Parc Naturel R  gional du Golfe : rapport d'activit  s 2024

L'adjointe    l'environnement pr  sente au Conseil municipal le rapport d'activit  s 2024 du Parc Naturel R  gional du Golfe du Morbihan.

Le Conseil municipal, apr  s en avoir d  lib  r      l'unanimit  , d  cide :

- prendre acte du rapport d'activit  s 2024 du Parc Naturel R  gional du Golfe.

A l'unanimit   (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

Stéphanie LEMOINE Les livres de l'Atlas de la Biodiversité Communale devraient être livrés en fin d'année.

Jean-Sébastien TAVERNIER Il y a un déséquilibre entre les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Sophie JUBIN Le Parc n'a pas vocation à investir.

Stéphanie LEMOINE Il vient en aide aux communes, répond aux appels à projets, etc. mais n'investit pas.

Jean-Sébastien TAVERNIER Qui finance les livres ABC ?

Stéphanie LEMOINE Les communes financent leurs livres.

Tour de tables – Commissions

Jean-François DESBAN Fait le point sur les travaux en cours. Les travaux de ravalement vont démarrer le 15 octobre. L'effacement des réseaux Rue de la Croix, les travaux de génie civil sont terminés, les raccordements électriques (Enedis) et Télécoms restent à réaliser (Orange). La pose des panneaux solaires démarre aux vestiaires à partir du 20 octobre. Des travaux sont prévus à l'église. Des devis ont été adressés en mairie pour la rénovation du logement situé 2 Rue du Grand Pont. Les travaux seront réalisés par une entreprise berricoise. Une partie sera réalisée en régie. Un rendez-vous pour l'antenne Free au Flachec est prévu le 16 octobre (VIC, visite d'inspection commune). L'emplacement permettra une bonne couverture sur l'ensemble de la commune. Un nouveau coffret électrique remplacera le coffret actuel de l'église, notamment pour les commerces ambulants sur la place. Il sera en place avant le marché de Noël.

Adil MEZZOUG Des brassards fluorescents sont disponibles en mairie pour les jeunes qui utilisent les transports scolaires. A la demande de plusieurs familles, un abribus a été déplacé aux Vertus. Un rendez-vous est prévu le 24 octobre avec l'antenne régionale des transports scolaires pour évoquer les problématiques d'utilisation des transports scolaires sur la commune.

Larissa CAREIL Un spectacle aura lieu le 22 octobre à la salle culturelle dans le cadre de Festi'mômes.

<https://www.vostickets.fr/Billet/FR/catalogue-FESTIMOMES.wb>

Hélène FRAGNAUD Le salon du livre a eu lieu le 11 et 12 octobre à Berric. 114 chèques lire ont été utilisés, dont 23 des jeunes. Elle remercie les membres du conseil municipal qui ont aidé lors du salon.

Michel GRIGNON Les auteurs ont été satisfaits de l'accueil. Les élus Paul Molac, Muriel Jourda et Marie Le Botterf sont passés lors du salon

Hélène FRAGNAUD Le spectacle de Viktor Vincent aura lieu le 25 octobre à la salle culturelle.

https://villedeberri.vostickets.net/billet/FR/catalogue-VILLE_DE_BERRIC.wb?REFID=33QYAAAAAACcAA

Stéphanie LEMOINE Les élus seront invités à une réunion le 4 novembre à 20h pour une présentation des scenarii sur la ZAC Lere Blenec. Une réunion PLUi a lieu avec les personnes publiques associées le 15 octobre au matin. Une réunion publique a lieu à 18h30 sur le même thème.

Carole JOSSET A rencontré des problèmes de connexion à l'adresse électronique berric.fr. *Plusieurs personnes ont rencontré ce problème de connexion sur leur ordinateur, mais pas sur leur téléphone portable. L'adresse de connexion a évolué. Le mot « login » au début de l'adresse est à remplacer par « ksuite ».*

Delphine BRULE Le Conseil Municipal des Enfants a été élu. Il est composé de quatre élèves de chaque classe. La première réunion a lieu le 15 octobre.

Michel GRIGNON Une sortie à l'Assemblée nationale est envisagée en 2026 pour les Cm1 et les Cm2 des deux écoles.

François GRIJOL Le Fest Noz a lieu le 8 novembre.

https://villedeberri.vostickets.net/billet/FR/catalogue-VILLE_DE_BERRIC.wb?REFID=33QYAAAAAACcAA

L'éclairage dans la salle de sports est insuffisant.

Michel GRIGNON Vu le montant de l'investissement, des subventions sont à rechercher. Les travaux pourront être prévus en 2026.

Larissa CAREIL Il manque de la place pour l'affichage à la salle de sports.

Mathilde COUSSEMACQ Le marché de Noël a lieu le 12 décembre.

Les plantes de l'aménagement devraient être livrées le 18 novembre. Elles seraient plantées à partir du 22 novembre avec des bénévoles. La Maison Familiale Rurale interviendra ensuite.

Il reste une table du patrimoine à poser sur la commune près de l'église.

Fait un point sur les journées du patrimoine. 80 personnes ont assisté au concert. 40 personnes ont assisté à la conférence. Environ 50 personnes ont participé aux visites.

Michel GRIGNON Le pot des bénévoles aura lieu le 5 décembre à 19h.

Jean-Sébastien TAVERNIER Demande si les élèves des écoles participeront à la cérémonie du 11 novembre.

Delphine BRULE La question est à l'ordre du jour du CME du 15 octobre.

Jean-Sébastien Les drapeaux devront être remis sur la façade de la mairie.

Les articles pour le bulletin sont attendus pour le 10 novembre.

Il est envisagé de revoir le projet d'agenda distribué à tous les habitants, celui-ci étant peu utilisé.

Le livret d'accueil des nouveaux habitants sera mis à jour.

Sophie JUBIN Le recrutement d'une ATSEM est en cours.

Un agent des services techniques fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2026.

Deux stagiaires seront accueillis à partir du 20 octobre : l'un aux services techniques et l'autre à la mairie.

Michel GRIGNON Ouest Métal Création, une entreprise berricoise, a été retenu par Questembert Communauté pour la ZA du Flachec.

Evoque des propos entendus pour le financement des travaux du bourg de la Place, la fiscalité et l'endettement de la commune. La situation financière de la commune est saine.

Les impôts n'ont d'ailleurs pas augmenté depuis des années.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 9 décembre 2025.

Fin de la réunion à 21h40.